



# #ADOLIRE 5.5

*Prix littéraire 4ème-3ème  
en Morbihan et alentours*

## Règlement du prix

### ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DU PRIX

Depuis 2000, des professeur-es-documentalistes d'établissements scolaires morbihannais organisent un prix littéraire dont les objectifs sont :

- activer ou réactiver le plaisir de lire chez les adolescents ;
- permettre la découverte de BD et de romans contemporains par les adolescents (sélection proposant des genres variés) ;
- favoriser un partenariat entre les médiateurs du livre ;
- susciter les échanges entre lecteurs ;
- proposer des animations autour de ce prix.

### ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Peuvent participer les adolescents des classes de **4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>** des établissements du Morbihan et alentours.

### ARTICLE 3 : TITRES SÉLECTIONNÉS

En juin, une liste de 5 romans et de 5 BD est établie par les professeur-es-documentalistes du groupe de secteur qui gèrent ce prix.

Les ouvrages sont choisis en tenant compte des critères suivants : *publication récente (année n-1), faciles à lire et représentant plusieurs genres.*

Tous les établissements participant au Prix s'engagent à mettre à disposition des adolescents les 10 titres en compétition sans aucune discrimination.

### ARTICLE 4 : CALENDRIER

Le concours est ouvert au retour des vacances de Toussaint.

Les établissements souhaitant participer doivent s'inscrire sur le site Adolire **jusqu'au 31 janvier 2024**, délai de rigueur spécifié sur le formulaire accessible sur le site : <https://lewebpedagogique.com/prixadolire>

La date du vote des élèves est fixée par les professeur-es-documentalistes en fonction de l'organisation de chaque établissement.

Cependant, il est obligatoire de respecter la date limite d'envoi des résultats à l'équipe organisatrice - **fixée au 31 mai 2024**. Pour toute question, contacter l'équipe organisatrice : [prixadolire5-5@laposte.net](mailto:prixadolire5-5@laposte.net).

### ARTICLE 5 : MODE DE PARTICIPATION

Les élèves concourent à titre individuel. Chaque élève ne peut voter qu'une seule fois. Les bulletins de vote sont proposés sur le site de gestion (Triskel sur Toutatice / site du prix).

2 votes sont proposés qui constitue un vote DUO pour une BD et un ROMAN.

Les animations proposées en 2024 autour de ce prix sont les suivantes :

\* **jeu des 10 questions** : 1 question par livre durant 10 semaines de fin janvier à mai 2024. Les questions sont affichées sur le site web.

Les réponses devront être envoyées par mail (à [prixadolire5-5\[@\]laposte.net](mailto:prixadolire5-5[@]laposte.net)) en suivant les indications données.

Un tirage au sort parmi les bonnes réponses récompensera un élève. Le lot sera envoyé par les organisateurs à l'établissement afin de le transmettre à l'élève.

\* des **questionnaires de lecture sur les 5 BD et les 5 romans** sont disponibles pour les professeur·es-documentalistes inscrits. Ces questionnaires peuvent être utilisés en interne pour un concours ou toute autre animation dans votre établissement.

La participation aux animations est vivement encouragée mais elle doit rester libre.

Si votre établissement propose d'autres animations aux élèves avec la réalisation de productions multimédia, ces dernières peuvent être valorisées sur le site du prix (dans le respect de la réglementation en vigueur – autorisations de droit à l'image/voix).

## **ARTICLE 6 : PALMARÈS**

Le dépouillement des bulletins de vote est assuré par les professeur·es-documentalistes de chaque établissement. Les résultats des votes sont ensuite collectés par voie informatique.

La date limite des envois doit impérativement être respectée : **mercredi 31 mai 2024**.

Le palmarès (DUO gagnant) est communiqué début juin 2024 (fin de semaine 22 – début de semaine 23) aux professeur·es-documentalistes afin de faciliter leur travail de préparation de remise des prix. L'information sera transmise par mail et affichée sur le site web du prix. Les auteurs et éditeurs des livres primés seront également informés.

## **ARTICLE 7 : REMISE DU PRIX**

La proclamation des résultats peut donner lieu à l'organisation, par l'établissement, d'une manifestation à destination des élèves participants. Celle-ci peut se faire en partenariat avec une structure culturelle locale.

Les actions mise en place pourront être relayées sur le site web Adolire <https://lewebpedagogique.com/prixadolire> ou sur le fil Twitter [@prixadolire](https://twitter.com/prixadolire).

## **ARTICLE 8 : ÉLÈVES GAGNANTS**

Les gagnants du jeu des 10 questions seront récompensés par l'équipe organisatrice (envoi d'un livre dans l'établissement scolaire).

Les gagnants dans votre établissement sont les élèves dont le vote correspond au palmarès du vote DUO.

Chaque établissement, selon ses moyens financiers, peut prévoir des récompenses pour ses élèves. Ces récompenses sont remises aux élèves au sein de leurs établissements respectifs.

## **ARTICLE 9 : CONDITION DE PARTICIPATION**

La participation à ce prix littéraire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'équipe organisatrice  
[prixadolire5-5@laposte.net](mailto:prixadolire5-5@laposte.net)

Le 09/06/2023